



Livre noir de la politique de la droite à l'étranger

PRESENTATION

Depuis 2002, l'Etat ne cesse de se désengager dans tous les domaines qui intéressent de près ou de loin les Français établis hors de France. Les réseaux consulaire, scolaire et culturel sont aujourd'hui fragilisés. Depuis cinq ans, nos concitoyens subissent de plein fouet des coupes budgétaires et de nombreuses familles vivant à l'étranger ont progressivement sombré dans la précarité.

Chacun a pu constater les délais de plus en plus extensibles et insupportables imposés à nos compatriotes pour la délivrance des pièces d'état civil, des pièces d'identité. Les consulats font face à une excroissance de demandes avec un personnel au mieux en nombre identique. L'aide sociale est stagnante voire en diminution alors que les français en difficulté sont plus nombreux. Le recours aux sociétés de bienfaisance, vieille ficelle récurrente de la droite, masque une « privatisation » rampante de la solidarité nationale. Les centres d'apprentissage et de formation professionnelle à l'étranger ont quasiment disparu. « L'externalisation des services » prospère sur les décombres du service public.

Les frais de scolarité des établissements de l'AEFE continuent sans entrave leur course vers les sommets. De plus en plus de Français doivent renoncer à scolariser leurs enfants dans le système français à l'étranger faute de pouvoir faire face à un coût devenu exorbitant. La droite n'a comme réponse que le rapport Ferrand qui préconise le recours massif au partenariat privé. Cette marchandisation progressive de notre système éducatif à l'étranger est aussi totalement inacceptable.

Les Instituts et centres culturels voient leurs budgets régulièrement rognés. La part de participation des élèves et usagers augmente d'autant et met en péril l'accès de tous les publics à ces ressources culturelles, dans des pays où elles sont parfois les seules existantes. Que devient ici la francophonie dont se gargarise tant la droite dans tous les cénacles internationaux.

Enfin nos compatriotes victimes de situation de crise n'ont plus, souvent, que « leurs yeux pour pleurer », quelques mois après l'accueil médiatique à l'aéroport où se pressent les personnalités. Demandez donc à nos amis de Côte d'Ivoire ce que « pèse » la solidarité nationale alors qu'ils ont tout perdu !

Le Parti Socialiste et la FFE dénoncent ce sombre bilan de la politique de la droite et le démontre, l'expose, le commente dans les 6 fiches thématiques jointes. Nous vous

invitons à le faire connaître le plus largement possible auprès des électeurs Français de l'étranger.

Mais le Parti Socialiste et la FFE font aussi des propositions pour une approche et un traitement différents de la situation des Français à l'étranger sur ces 6 thématiques. Ces propositions clôturent chacune des fiches thématiques.

Ces fiches ont été confectionnées à partir d'un document réalisé par les équipes des sénateurs socialistes, Monique Cerisier Ben Guiga et Richard Yung, qui ont mené recherches et enquêtes pour aboutir au « Livre noir de la droite à l'étranger », conséquences de 5 années de politique de droite pour les Français de l'étranger.

PS / Pour mener à bien les projets de la FFE, une vaste réforme de la représentation politique des Français de l'étranger sera indispensable. Elle reposera sur l'élection de douze députés et sur la transformation de l'Assemblée des Français de l'étranger en un Conseil général d'outre-frontière, doté de compétences décisionnelles sur l'action sociale, la formation professionnelle, les bâtiments scolaires et l'action culturelle de proximité. Le vote à distance sera également généralisé à toutes les élections organisées dans les centres de vote à l'étranger.

Jean-Daniel Chaoui
Membre du Bureau Fédéral
Dossier Etudes et projets.



Fiche n° 1 : L'ACTION CONSULAIRE

Etat des lieux

Des consulats à la diète : depuis 2002, la baisse des crédits alloués aux postes consulaires a entraîné une grave dégradation des services rendus aux Français établis hors de France.

Notons que la politique de délivrance des visas mis en place par le ministre-candidat Sarkozy est devenu une vraie difficulté pour tous. Elle donne une image très négative de notre pays et gêne considérablement les échanges culturels et économiques. Lorsque, progressivement, les consulats vont demander, dans certains pays, une comparution personnelle, dès lors que la biométrie sera mise en œuvre, cela deviendra une épreuve quasi insurmontable (parfois les consulats sont à plusieurs centaines voire milliers de km).

- Evolution de la carte consulaire entre 2002 et 2005

Type de poste consulaire	2002	2003	2004	2005
Consulats de plein exercice (consulats généraux, consulats et chancelleries détachées)	108	102	106	99
Antennes consulaires	2	3	3	4
Sections consulaires	129	124	125	126
Consulats honoraires	539	530	545	513
Total	780	759	782	742

Le développement des «consulats d'influence » : entre 2002 et 2006, 13 postes consulaires ont été transformés en consulats à vocation politique, économique et culturelle, dits «consulats d'influence » (8 en Europe, 1 en Afrique, 1 au Moyen-Orient, 2 aux Amériques et 1 en Asie). Ces postes sont déchargés de leurs fonctions consulaires et n'ont paradoxalement pas beaucoup d'influence, tant sur le plan politique que dans le domaine culturel.

! Un réseau consulaire en recul par rapport à sa mission de service public.

- La transformation du **consulat de Port Gentil (Gabon)** en «consulat d'influence» oblige les Français à prendre l'avion jusqu'à Libreville pour le renouvellement de leurs pièces d'identité. De même, la transformation du **consulat de la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis)** en «consulat d'influence», la semaine même où cette ville a été frappée par l'ouragan KATRINA, oblige les français en grande difficulté à s'adresser au consulat de Houston éloigné de 550 km.

- En Australie, depuis la transformation du **consulat de Melbourne** en «consulat d'influence», il n'y a plus qu'un seul consulat pour 50.000 Français.



- Le **consulat d'Annaba** doit fonctionner avec le même nombre d'agents, alors qu'en trois ans le nombre d'immatriculés a été multiplié par quatre.
- A la suite de la fermeture du **consulat de Stuttgart**, celui de Munich devra absorber 20.000 immatriculés de plus, et deux agents supplémentaires seulement sont prévus.
- Les moyens et personnels (23) du **consulat général de Barcelone** n'ont pas augmenté alors que la communauté française (25.000 immatriculés) a doublé et croît de 15 % chaque année.

Le **consulat général de Turin-Gênes** vient d'être transformé en consulat dit « d'influence » ou (nouvelle dénomination) « consulat à gestion simplifiée ». Ce consulat servait une population de 9000 français avec une forte activité d'aide aux Français de passage. Tous les **services consulaires sont transférés au consulat de Milan**.

Les consulats dit « d'influence » n'ont plus les listes immédiatement à jour des Français résidant dans leurs circonscriptions comme à **Cracovie**.

- Les **demandes de certificats de nationalité** : 4.700 dossiers en provenance d'Annaba sont en souffrance à Nîmes. Tous les dossiers envoyés par Tunis en 2002 n'ont pas encore été enregistrés.
- Depuis mai 2005, les consulats cessent de constituer et d'acheminer les **demandes de certificats de nationalité française**.

Dans certains pays comme la Serbie, il faut attendre plusieurs mois un visa.

- A l'intérieur de l'Union européenne, les **pouvoirs des consulats en matière notariale** ont été supprimés.

! Des propositions pour faire évoluer positivement un réseau consulaire au service de nos compatriotes

- **Renforcer le service public consulaire** : un réseau efficace de consulats exécutant leurs missions de proximité à hauteur de moyens financiers et humains renouvelés.
- Moderniser le **système de délivrance des certificats de nationalité française** en créant un service central de la nationalité des Français nés et résidant à l'étranger ; accélérer la transcription des actes de l'état civil pour les français établis à l'étranger.

Simplifier l'accès aux visas pour les visiteurs habituels et fiables : boursiers, étudiants, universitaires, artistes, hommes d'affaires

- Améliorer la situation des **agents de l'Etat recrutés localement** afin de mettre fin aux situations indignes relevées dans certains pays.
- Faire de **la coopération consulaire européenne** l'une des priorités de la présidence française de l'Union européenne en 2008 pour le partage des tâches de sécurité concernant les citoyens de l'UE et la délivrance de visas.



Fiche n° 2 : L'AEFE

L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER ET LES BOURSES SCOLAIRES

Etat des lieux

Evolution de la subvention de fonctionnement versée à l'AEFE par le Ministère des affaires étrangères depuis 2002

Année	Crédits	Evolution/ exercice précédent	Part des ressources propres des établissements
2002	314M€	+ 1%	N.C.
2003	340M€	+ 8%	N.C.
2004	332M€	- 2,4%	56,4%
2005	325M€	- 2,1%	59,5%
2006	324,3M€	- 0,2%	62%
2007	332M€	+ 2,4%	62,4%

Le financement des établissements scolaires est désormais assuré majoritairement par les parents d'élèves. Alors que la part de l'Etat dans le financement de l'AEFE était de 60% en 1990, elle ne représentait plus que 38% en 2006. Le sous-financement de notre réseau d'écoles a abouti à transférer la majeure partie de la charge financière aux familles.

La situation budgétaire de l'AEFE est de plus en plus fragile. Son budget comporte une large part de dépenses incompressibles : 80% de dépenses de personnel et 10% de bourses. Les dépenses de personnel, qui s'élèvent à 429,1M€, représentent un montant très largement supérieur au total de la subvention versée par le Ministère des affaires étrangères.

L'AEFE est victime d'une pénurie financière. Le transfert de charge sur l'agence, de la part du MAE, de l'entretien des bâtiments des établissements, grève lourdement ses dépenses car il n'a été compensé par aucun transfert financier. L'agence pourra difficilement d'entretenir des établissements dont l'état de vétusté est parfois avancé, sauf à faire payer les familles.

Evolution de l'enveloppe consacrée aux bourses scolaires

Année	Crédits	Evolution/ exercice précédent
2002	38,1M€	+ 3,3%
2003	39,7M€	+ 4,2%
2004	40,7M€	+ 2,5%
2005	41M€	+ 0,7%
2006	45,9M€	+ 12%
2007	49M€	+ 6,7%

L'augmentation rapide des frais de scolarité et du nombre d'élèves inscrits dans les établissements de l'AEFE a entraîné une augmentation mécanique d'ajustement du crédit de bourses. En 2006, l'AEFE a disposé de 42,3M€ en loi de finances initiale auxquels se sont ajoutés 3,6M€ par prélèvement sur le fonds de roulement. Au total,



l'enveloppe consacrée aux bourses scolaires en 2006 s'élevait à 45,9M€ en 2006. Or, on a enregistré 3.000 élèves français de plus à la rentrée 2006. Comme les frais de scolarité ont augmenté de 10% de 2005 à 2006, la demande ne peut que croître.

D'après la commission nationale des bourses, 72% des enfants français en âge d'être scolarisés vivant à l'étranger ne seraient pas inscrits dans un établissement d'enseignement français à l'étranger (213.000 enfants sur un total de 297.000).

Face à l'augmentation des coûts de scolarité dans de nombreux établissements, l'avantage familial de nombreux résidents ne suffit pas à financer la scolarité de leurs enfants. Le Ministère des finances s'oppose, en l'état, à la réforme de l'avantage familial pour les personnels résidents négociée par la direction de l'AEFE avec les syndicats.

Les coûts de scolarité à la charge des familles demeurent la principale raison de la difficulté voire l'exclusion des enfants de la classe moyenne française à revenus locaux (variable selon les pays, de 30 à 80% des Français à l'étranger). Les écoles ne sont alors accessibles qu'aux enfants de fonctionnaires et de cadres expatriés d'entreprises, grâce aux primes ou au paiement des écolages par les entreprises, ainsi qu'aux enfants de familles très défavorisées, bénéficiaires de bourses scolaires.

Les établissements d'enseignement français à l'étranger tendent à devenir des établissements privés, dont une grande partie des enfants français sont exclus ainsi que ceux des élites intellectuelles francophiles du pays d'accueil. Leur « clientèle » est constituée de familles très aisées qui jugent le rapport qualité/prix intéressant par rapport aux écoles privées du pays ou aux écoles américaines et allemandes. Les motivations linguistiques et culturelles sont devenues marginales. Si la France laisse ces dérives se poursuivre, l'AEFE n'accomplira bientôt plus les missions pour lesquelles elle a été créée.

Evolution des effectifs du personnel enseignant titulaire de l'Education nationale française dans les établissements de l'AEFE

Année	Expatriés	Résidents	Total des effectifs
2002	1.714	4.279	5.993
2003	1.578	4.558	6.136
2004	1.417	4.578	5.995
2005	1.287	4.887	6.174
2006	1.282	4.950	6.232

Pour pallier son sous-financement, l'AEFE a de plus en plus tendance à substituer du personnel résident aux expatriés, transférant ainsi progressivement les charges du personnel sur les établissements, c'est-à-dire sur les familles.

! Exemples

- En **Arabie saoudite** et dans les **Emirats**, le nombre d'écoles françaises est insuffisant par rapport à la forte demande de culture et de langues françaises. Dans les Emirats, elles sont complétées par des écoles libanaises homologuées.



- Les enseignants résidents des **écoles AEFÉ du Brésil** ne peuvent plus scolariser leurs enfants dans ces écoles car les frais de scolarité, en augmentation, dépassent le montant de leur «indemnité spéciale de vie locale», en diminution.
- Les frais de scolarité (plus de 5.000 euros par an) du **lycée français de Prague ou de celui de Varsovie** sont trop élevés pour les enseignants résidents. Ainsi qu'à Bucarest, ils sont contraints d'en retirer leurs enfants. A l'**école française de Bratislava**, la scolarité dans le secondaire coûte 17.000 euros, ce qui exclut de fait les enfants dont les parents ne travaillent pas dans une grande entreprise.
- A l'**école française de Téhéran**, les 20 personnels en contrat local sont recrutés sur des CDD de 11 mois.
- L'**école française de Karikal** fonctionne sans aucun moyen, ni manuels scolaires. Les sénateurs de passage sont invités à garnir la bibliothèque.
- Les tables et chaises du **lycée français de Pondichéry** sont à bout de souffle, mais il n'y a pas de budget pour les remplacer.
- Le CDI du **collège Jules Verne à Antsirabé** (Madagascar) attend de nouveaux livres : son fonds date, à 60 %, d'avant 1970.
- Le **lycée français de Tananarive** a institué des examens blancs le samedi pour les terminales, mais a dû les supprimer parce qu'il n'y avait pas d'argent pour payer les surveillants. A cause de l'augmentation des écolages, les familles malgaches sont contraintes de retirer leurs enfants des **écoles françaises de Madagascar** qui bientôt ne scolariseront plus que les Français. Celles qui auraient les moyens hésitent en outre à payer une scolarité française car elles ne sont pas sûres que leurs enfants puissent avoir un visa pour étudier ensuite en France.

! Propositions

- D'ici à 2012, réduire de moitié **les frais de scolarité** à la charge des familles dans les établissements de l'AEFE et doubler le budget des **bourses** afin de permettre à tous nos jeunes concitoyens de bénéficier du service public d'enseignement français à l'étranger. Aucun enfant français ne doit être exclu du système scolaire français à l'étranger pour des raisons économiques. A cette fin, étendre au Ministère de l'éducation **la tutelle de l'Etat** sur l'AEFE.
- Développer **les filières bilingues** d'enseignement dans les Etats membres de l'Union européenne et de l'OCDE.
- Doubler l'enveloppe du **programme Français langue maternelle (FLAM)** afin de permettre aux citoyens qui ne résident pas à proximité d'un établissement Français de conserver une attache avec la langue française.
- Transférer à l'Assemblée des Français de l'étranger les **compétences relatives aux bâtiments scolaires**, comme c'est le cas en France au profit des communes, des départements et des régions.

Maintenir, dans les établissements de l'AEFE, un corps enseignant composé au minimum de 50% de titulaires de l'Education Nationale. Le modèle de recrutement dit « des faux résidents » sera réétudié et aménagé dans un sens plus conforme au droit.



Fiche n°3 : Les instituts et Centres culturels

Etat des lieux

Evolution des subventions accordées aux 149 centres et instituts culturels

Année	Crédits	Evolution/ exercice précédent	Taux d'autofinancement
2002	67,73M€	+ 2,4%	N.C.
2003	66,01M€	- 2,5%	N.C.
2004	67,85M€	+ 2,8%	N.C.
2005	65,85M€	- 2,9%	50,3%
2006	64,72M€	- 1,7%	51,1%
2007	65,07M€	+ 0,5%	51,5%

Depuis 2002, l'adaptation du réseau culturel français répond essentiellement à une logique comptable. Le gouvernement a encouragé l'autofinancement des centres et instituts culturels, l'objectif étant de 60% d'ici à 2010. En conséquence, ces établissements sont de plus en plus financés par l'augmentation de la participation financière des élèves qui suivent des cours de français.

On note la fermeture de nombreux établissements : depuis 2002, une dizaine d'établissements culturels ont été fermés sur le territoire de l'Union européenne. Depuis 1994, 22 des 52 établissements que comptait le réseau dans l'UE ont été fermés.

François ROCHEBLOINE (député UMP) a dit : « La subvention que verse chaque année l'Etat à l'Opéra national de Paris est cinq fois plus importante que le coût de fonctionnement de l'ensemble du réseau culturel français sur le sol européen » (2 novembre 2006).

Exemples

- 2002 : fermeture des instituts français de Hanovre, Fribourg et Salzbourg.
- 2003 : fermeture de l'institut français de Sarrebruck.
- 2004 : fermeture des instituts français de Porto et Graz.
- 2005 : fermeture des centres culturels et de coopération linguistique de Gand et de Gênes.
- 2006 : fermeture de l'Institut français de Séville.
- En février 2006, fermeture des cours de français à l'Institut français de Vienne, après la fermeture des Instituts de Salzbourg et de Graz, et ce, l'année même où



l'Autriche a adhéré à l'Organisation internationale de la francophonie. Licenciement de 19 salariés français dont 17 enseignants. Un an après, l'avenir de cet institut est toujours en suspens.

- L'autofinancement de l'institut français de Varsovie atteint 65%. Mais le sous financement public chronique se fait au détriment du développement des instituts de Cracovie et Varsovie, ainsi qu'aux dépens du personnel et du dynamisme de ces institutions.

Propositions

- Créer une **Agence de la coopération culturelle, scientifique et technique** afin de redonner un sens à l'action de la France dans ces domaines essentiels de la vie internationale. L'ensemble des établissements culturels seraient placés sous sa responsabilité.

- Associer les membres de **l'AFE** à la définition des priorités et des décisions de programmation culturelle et artistique à l'étranger. Cette association sera limitée à la politique culturelle de proximité.

- Attribuer aux Instituts et Centres culturels **une dénomination unique** afin de renforcer la visibilité du dispositif culturel français à l'étranger

- Coordonner l'action culturelle extérieure de la France avec les dispositifs culturels de ses **partenaires de l'Union européenne**.



Fiche n° 4 : La protection sociale

Etat des lieux

Evolution des crédits d'aide sociale des consulats (aides sociales régulières et aides sociales ponctuelles)

Année	Crédits	Evolution/ exercice précédent
2002	17,4M€	+ 0,7%
2003	17,8M€	+ 2,3%
2004	17,8M€	0%
2005	17,8M€	0%
2006	17,6M€	- 1,1%
2007	16,1M€	- 8,5%

En 1999, dans son rapport au Premier ministre sur l'exclusion sociale dans les communautés françaises à l'étranger, Monique CERISIER- ben GUIGA évaluait à 22,9 millions d'euros le coût annuel de l'action sociale consulaire. Or, entre 2003 et 2005, les crédits alloués à l'action sociale ont stagné à 17,8 millions d'euros et, depuis 2006, ils sont en baisse pour s'établir à seulement 16,1 millions d'euros en 2007.

Depuis 2002, malgré la paupérisation des populations françaises établies hors de France, l'Etat se désengage. La droite a réduit les crédits alloués à l'assistance aux personnes âgées, aux aides temporaires, à l'assistance sanitaire, au soutien aux associations de bienfaisance et à l'assistance aux personnes handicapées. Pourtant, rien que pour assurer le maintien des bénéficiaires des allocations de solidarité, c'est entre 1 et 1,5 M€ supplémentaires par an qu'il faudrait.

- Evolution du nombre total d'allocataires

Année	Nombre d'allocataires	Evolution/ année précédente
2002	5.631	- 2,8%
2003	5.395	- 4,2%
2004	5.369	- 0,5%
2005	5.176	- 3,6%
2006	5.151	- 0,5%
2007	5.200	+ 1%

A droite, Jean-Pierre CANTEGRIT (sénateur UMP et président de la CFE) a dit : « Il est essentiel de veiller à ce que la progression du budget consacré à l'aide sociale reprenne au plus vite, sinon on serait en droit de s'interroger sur l'avenir de l'action sociale du MAE » (rapport 2006 « La protection sociale des Français de l'étranger »).

Exemples



- Les **agents contractuels de droit local** n'ont pas forcément de couverture sociale, et, dans les pays où elle n'est pas assurée, aucune protection sociale. Bien qu'ils soient tenus de cotiser à des caisses locales de retraite, ils perçoivent rarement leur pension. L'Etat français, leur employeur, ne leur garantit aucun droit.

- Hors Europe, où la protection sociale est privée et chère, 150.000 familles françaises seulement ont les moyens de s'assurer. Un cinquième des familles françaises en sont réduites à cotiser à des régimes locaux défaillants. A Prague, entre 2006 et 2007, les allocations de solidarité ont baissé en moyenne de 26%.

- Les enseignants d'**Andorre** perçoivent de façon irrégulière et approximative les prestations familiales auxquelles ils ont droit.

- Les **stagiaires** «employés» par les postes consulaires et diplomatiques n'ont ni indemnité ni protection sociale ; ils ont dû payer leur voyage et pourvoir à leurs frais de séjour (comment?). Au consulat général de Dakar, ils sont deux sur 52 personnes.

- La **fermeture des centres médicaux sociaux** des consulats a été décidée à Pékin, Bangkok, Hanoï, Ho Chi Minh Ville, Ventiane, Dacca, New Delhi, Karachi. D'autres fermetures sont encore envisagées.

Le **médecin référent de Fianarantsoa** (Madagascar) doit avancer de sa poche les frais pour les soins hospitaliers ou les médicaments.

Le poste d'assistante sociale du consulat de Libreville serait supprimé d'ici peu.

Propositions

- **Augmenter les crédits d'action sociale** à 23 millions d'euros à l'horizon 2012.

Décristalliser les allocations de solidarité dans les pays de l'UE, assurer une protection sociale à l'ensemble des bénéficiaires de ces allocations, améliorer l'accès à la CFE par la troisième catégorie « solidaire ».

- Transposer le RMI à l'étranger en créant l'**allocation locale d'insertion sociale (ALS)**. Ce revenu de substitution remplacerait les allocations sociales à durée déterminée et comprendrait un volet insertion.

- Créer des **centres consulaires de santé (CCS)** chargés de garantir la sécurité sanitaire de leurs adhérents, qu'ils soient Français ou ressortissants de l'Union européenne, dans les pays à hauts risques sanitaires et dont la couverture médicale est faible.

- Doter les consulats d'un **dispositif d'accueil et d'assistance juridique aux femmes françaises et à leurs enfants** afin de répondre aux drames de la violence conjugale, des mariages forcés et des répudiations.

Etendre le champ d'activités de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) aux seniors et handicapés français à l'étranger.

Création de postes d'assistants sociaux dans certains consulats qui en sont dépourvus pour couvrir l'ensemble des besoins dans les pays à population à faible revenu.



Fiche n° 5 : L'emploi et la formation professionnelle

Etat des lieux

Evolution des crédits alloués aux postes consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle.

Année	Crédits	Evolution/ exercice précédent
2002	1,96M€	+ 14,6%
2003	1,45M€	- 26%
2004	1,70M€	+ 17,2%
2005	1,70M€	+ 0%
2006	1,70M€	+ 0%
2007	1,12M€	- 34,1%

En 1999, dans son rapport au Premier ministre sur l'exclusion sociale dans les communautés françaises à l'étranger, Monique CERISIER- ben GUIGA évaluait à 1,52 millions d'euros le coût annuel de la formation professionnelle des Français de l'étranger. Or, depuis 2002, l'Etat ne cesse de se désengager. Le montant des crédits versés aux comités consulaires pour l'emploi et la formation consulaire est en baisse constante et s'établit désormais à 1,12 millions d'euros.

Exemples

- Le centre d'apprentissage de Pondichéry a été fermé en 2004 : il ne reste plus que celui de Tananarive qui est lui-même en voie de « privatisation ».

-La suppression de la subvention versée par l'ANAEM (Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations) à l'association France Emploi (Amsterdam) implique un autofinancement à hauteur de 75% qui n'est pas réalisable dans le contexte actuel. L'absence de compensation financière de la part du Ministère des affaires étrangères risque d'entraîner la fermeture de cette association.

Propositions



Augmenter les crédits de la formation professionnelle des Français de l'étranger à 1,52 millions d'euros à l'horizon 2012.

- **Renforcer le rôle et l'autonomie des comités consulaires** pour l'emploi et la formation professionnelle, qui doivent prendre davantage appui sur les chambres de commerce et d'industrie.

- Favoriser la signature d'accord de coopération avec les **structures locales de formation professionnelle** (validation des acquis professionnels, etc.).

- Faire de la formation professionnelle l'une des compétences d'une Assemblée des Français de l'étranger profondément réformée.

Mettre en place un ensemble de mesures (accompagnement social et facilitations financières) favorisant l'expatriation et la création d'entreprise par les Français à l'étranger : exemple, continuité de la protection sociale française sur 2 ans après l'expatriation.



Fiche n° 6 : La sécurité

Etat des lieux

Evolution des crédits alloués à la sécurité des Français de l'étranger

Année	Crédits
2002	0,93M€
2003	1,03M€
2004	6,39M€ (dont 5M€ pour les Français de Côte d'Ivoire)
2005	1,59M€
2006	10,9M€ (dont 9,3M€ pour les Français du Liban)
2007	1,59M€

La baisse constante des indemnités de résidence ne permet pas aux agents de faire face au coût élevé du logement dans des quartiers sécurisés

Dans de nombreux postes à l'étranger, l'effectif des détachements de sécurité a été réduit de trois à deux gardes expatriés, voire à un seul agent, chargé de la supervision d'une société de gardiennage recrutée sur place.

Exemples

- Suppression progressive des **gendarmes** de garde dans les ambassades et **privatisation des services de sécurité** : à l'Ambassade de France à l'Île Maurice, il n'y a plus qu'un seul gendarme au lieu de deux.



Propositions

- Doter le Ministère des affaires étrangères d'**une stratégie globale de sécurité** faisant toute sa place à la sécurité des agents et de l'ensemble des implantations, au-delà de l'accent mis traditionnellement sur les locaux des chancelleries diplomatiques et services du chiffre.
- Créer, autour du service actuel du haut fonctionnaire de défense, **une véritable direction de la sécurité diplomatique** en charge du pilotage de la politique de sécurité du MAE.
- Définir des **plans d'urgence spécifiques**, adaptés aux conditions locales, particulièrement aux grandes métropoles des pays développés.
- Systématiser les relations entre **les cellules de veille et de crise** de l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne. Ce travail doit être mené dans le cadre de la coopération consulaire européenne.

Adopter une **loi d'indemnisation des biens professionnels et personnels** du fait de troubles politiques, de spoliations, de faits de guerre ou de catastrophes naturelles.

Prise en charge par l'Etat du rapatriement vers la France de tous les compatriotes qui le demandent lors des situations de crise grave.

